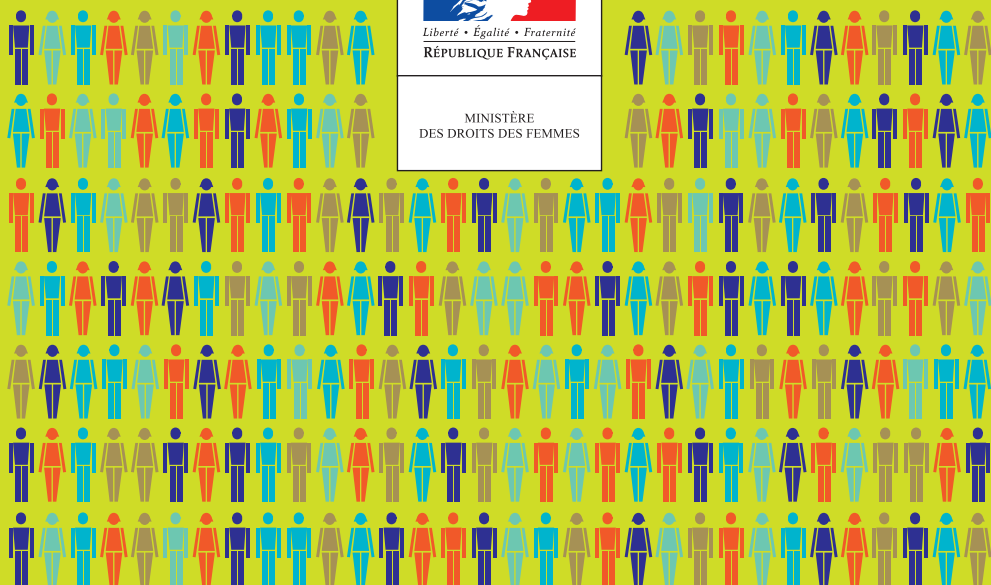




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS - Édition 2014

THÈME 4

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

La parité... en marche



PARITÉ EN POLITIQUE

Suite à l'adoption de la réforme constitutionnelle de 1999 et des lois dites de parité, une progression de la place des femmes en politique est en cours, passant par exemple de 10,9 % en 1999 à 26,9 % en 2012 à l'Assemblée nationale **1**.

Toutefois, sans contrainte législative, les partis politiques se sont peu engagés à respecter l'esprit de la loi. Les assemblées départementales restent encore largement masculines et on ne compte que deux femmes présidentes de conseil régional, ce qui contribue à placer la France à un rang peu avantageux dans les classements tant européens qu'internationaux.

La loi du 17 mai 2013 renforce la parité pour les élections municipales, intercommunales et départementales, en introduisant notamment un binôme paritaire pour les élections départementales et en étendant le scrutin de liste paritaire pour les élections municipales et intercommunales aux communes de 1000 habitants et plus. Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit de renforcer significativement la retenue opérée sur l'aide publique attribuée aux partis qui ne respectent pas la parité lors des élections législatives. Il introduit également le principe de parité entre la tête de l'exécutif local et son premier adjoint/vice-président.

ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

DANS LE SECTEUR PUBLIC

Alors que les femmes représentent 61 % des emplois des trois fonctions publiques, elles sont sous-représentées dans les

emplois supérieurs. En 2011 elles ne représentaient que 19 % des corps et emploi à la décision du Gouvernement (ambassadeurs, préfets, recteurs...) et 27 % des autres corps et emplois d'encadrement et de direction de la fonction publique de l'État, 33 % des emplois de direction dans la fonction publique territoriale, 41 % des administrateurs territoriaux et 40 % des directeurs d'hôpitaux **4**.

La loi du 12 mars 2012 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a prévu que les primo nominations aux emplois dirigeants et supérieurs de la fonction publique comportent 20 % de personnes de chaque sexe à compter du 1^{er} janvier 2013, 30 % de chaque sexe dès le 1^{er} janvier 2015 et 40 % d'ici janvier 2018.

Les objectifs de la loi ont été dépassés. En 2013, les femmes ont représenté 29 % des nouvelles nominations aux emplois de cadres dirigeants nommés en Conseil des ministres, contre 24 % en 2012. S'agissant des emplois de direction des administrations centrales, la proportion des femmes a également progressé, pour atteindre 34 % des nouvelles nominations contre 31 % en 2012.

ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

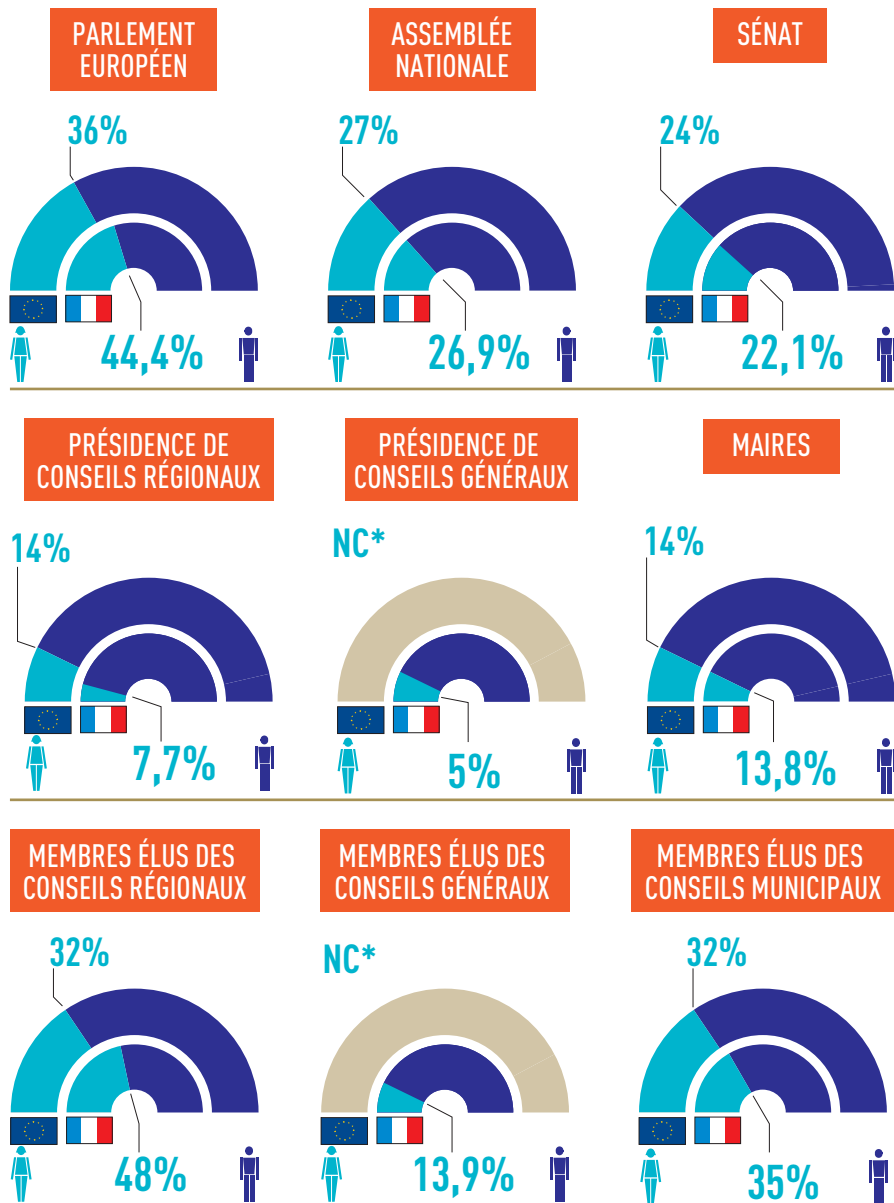
DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Le taux de féminisation des entreprises cotées en bourse a sensiblement progressé puisqu'il est estimé à 26,8 % en 2013 contre 22,3 % en janvier 2012 **3**.

La loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle du 27 janvier 2011 a instauré une obligation

1 Des assemblées politiques encore largement masculines

Part des femmes parmi les élus des principales assemblées politiques et comparaison européenne (UE 28) en 2012



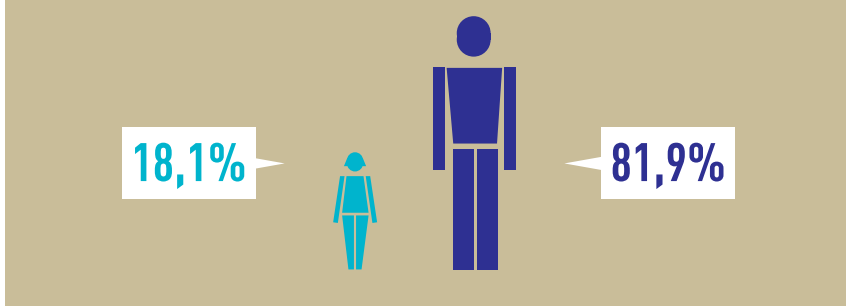
Sources : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Guide sur la parité (2014) et Commission européenne, base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision (2013).

* Cette assemblée n'existe pas partout dans l'UE.

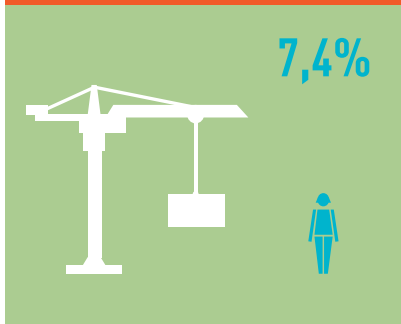
2 Une faible part de dirigeantes de sociétés salariées

Part des femmes parmi les dirigeants de sociétés salariées,
par sexe et secteur d'activité, en 2011

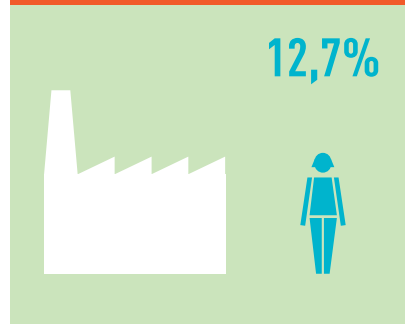
TOUS SECTEURS



CONSTRUCTION



INDUSTRIE



COMMERCE



SERVICES PRINCIPALEMENT MARCHANDS



Source : Insee, DADS. Champ : Hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales.

ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

DANS TOUS LES SECTEURS

DE LA VIE SOCIALE

de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises, cotées ou non, publiques ou privées.

En janvier 2014, les entreprises concernées seront tenues de respecter un quota minimum de 20 % de femmes, puis de 40 % d'ici 2017. Pour les sociétés cotées, un seuil intermédiaire de 20 % est également exigé d'ici 2015.

Le taux de femmes parmi les dirigeants salariés d'entreprise atteint 18,1 % en 2011 ². Cette proportion varie selon le secteur d'activité de 7,4 % dans la construction, à 19,9 % dans le commerce et 20,9 % dans les services. Elle diminue avec l'augmentation de la taille ou du chiffre d'affaires.

En 2013, la convention signée par le ministère aux Droits des femmes et 28 grands groupes, les engage à la féminisation des postes de direction et à l'accompagnement de leurs TPE (très petite entreprise) et PME (petite et moyenne entreprise) fournisseurs et sous-traitantes en matière d'égalité professionnelle. Un palmarès qui distingue les entreprises du SBF 120 (indice boursier de références regroupant 120 entreprises françaises) selon la place qu'elles donnent aux femmes dans leurs instances dirigeantes (conseils d'administration, comités exécutifs et de direction) a été publié en octobre 2013, et sera désormais publié chaque année.

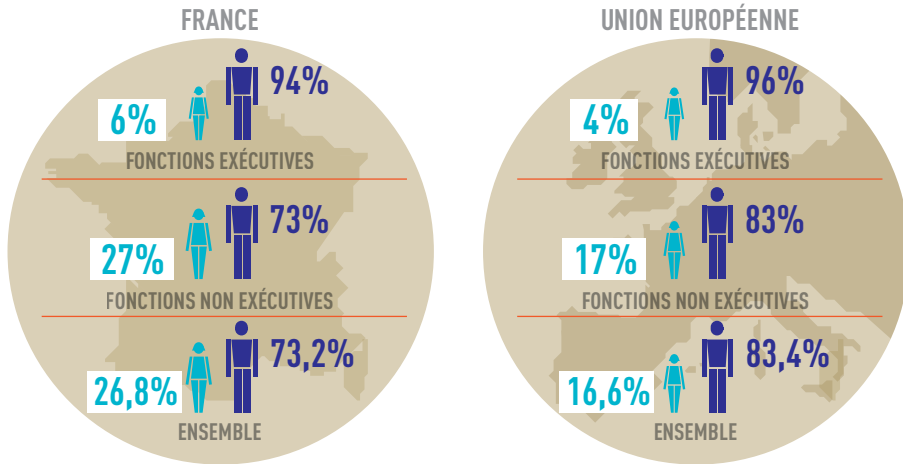
Depuis 2008, la loi doit favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités sociales. Les inégalités demeurent toutefois fortes. La place des femmes dans les postes à responsabilité dans les secteurs culturels et sportifs a peu évolué. À l'issue des dernières élections des instances dirigeantes des fédérations sportives pour la période 2013-2016, les femmes représentent 12,5 % des présidences, 23 % des secrétariats généraux et 13,5 % des trésoriers ⁵. L'évolution est donc très faible par rapport aux précédentes élections. Les femmes représentent 26,5 % des membres élus des comités directeurs. Seules sept femmes sont directrices techniques nationales dans les 117 fédérations.

Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes décline dans tous les champs de la vie sociale le principe d'égal accès : instances consultatives placées auprès de l'État et des collectivités territoriales, instances dirigeantes des fédérations sportives, des organismes nationaux de sécurité sociaux, conseils économiques et sociaux régionaux, organismes consulaires, ordres professionnels, instances de gouvernance des établissements publics administratifs, industriels, culturels, nationaux ou locaux... toutes ces instances évolueront de manière progressive vers la parité.

Dans les domaines du sport, de la culture et de la communication, une politique volontariste est conduite pour féminiser les emplois de direction.

3 Les conseils du CAC 40 se féminisent, pas les exécutifs

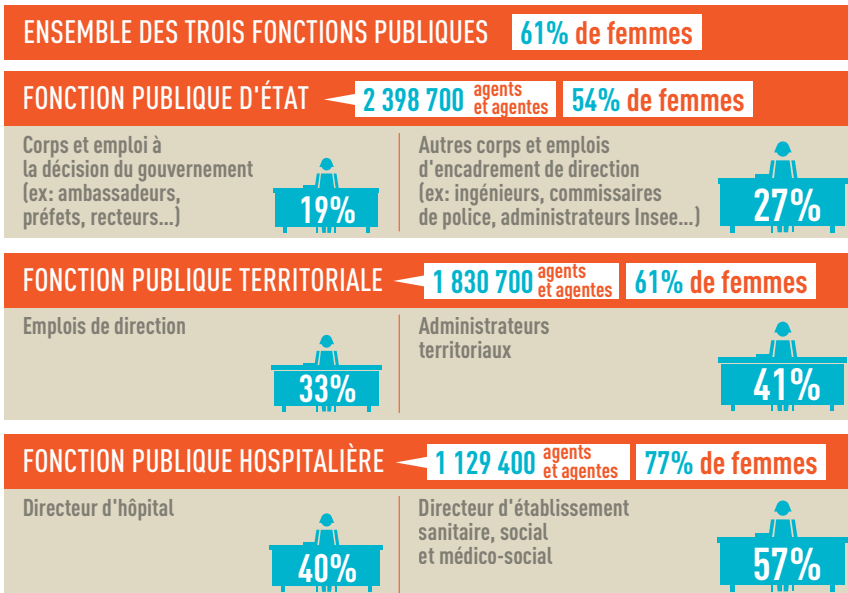
Part des femmes parmi les **conseils d'administration et comité de surveillance** des sociétés cotées en bourse selon leur fonction, en 2013



Source : Commission européenne, avril 2013. Champ : 35 sociétés françaises cotées en bourse en 2013.

4 Le plafond de verre dans la fonction publique

Part des femmes dans les trois fonctions publiques et dans les emplois de direction fin 2011



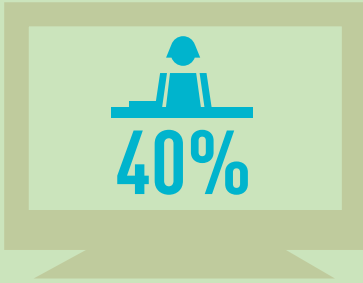
Sources : SIASP, Insee, traitement DGAFP 2013. Champ : emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

Peu de dirigeantes dans la communication, la culture et le sport

Part des femmes parmi les instances dirigeantes dans l'audiovisuel, dans les établissements culturels subventionnés et dans les fédérations sportives, en 2012

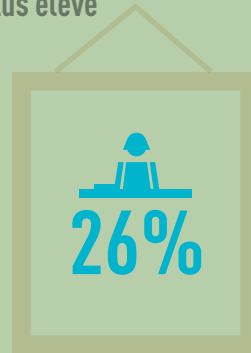
INSTANCES DIRIGEANTES AUDIOVISUEL PUBLIC*

Présidence ou poste de direction le plus élevé



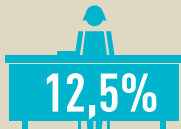
350 ÉTABLISSEMENTS CULTURELS SUBVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT*(1)

Présidence ou poste de direction le plus élevé

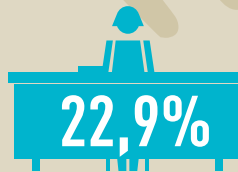


FÉDÉRATIONS SPORTIVES**

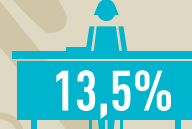
Présidence ou poste de direction le plus élevé



Secrétaire général



Trésorière



* Ministère de la Culture et de la Communication, Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans la culture et la communication, état des lieux janvier 2013.

** Ministère des Sports, Chiffres clés de la féminisation du sport 2013.

(1) FRAC, Centres d'art, CDC, SN, CCN, Orchestres, Ensembles des musiques structurés, ensemble des musiques conventionnés, SMAC, Pôles cirques, Opéras etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes :**
www.haut-conseil-egalite.gouv.fr
- >> **Guide de la parité – Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales. Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes 2014 :** www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hcefh/actualites-128/article/le-hcefh-lance-le-semester-de-la
- >> **Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans la culture et la communication 1^{er} état des lieux – MCC, DEPS, 2013 (statistiques) :** www.culturecommunication.gouv.fr/index.php/Politiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes/Liens-rapides/Chiffres-cles
- >> **« La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », rapport Sénat, Brigitte Gonthier Maurin, 2013 :** www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-704-notice.html
- >> **« Comment surmonter le plafond de verre dans la fonction publique ? » rencontres à l'ENA, 2013 :** www.femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/10/DP_comment-surmonter-le-plafond-de-verre-dans-la-fonction-publique.pdf
- >> **« Les chiffres-clés du sport 2012 » (statistiques), MSJEPVA, 2013 :**
www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ccs_fevrier_2013-2.pdf
- >> **Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision (statistiques), Commission européenne :** http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index_fr.htm

QUELQUES DÉFINITIONS

Parité : appliquée dans les différentes sphères de la vie citoyenne (politique, professionnelle et sociale), la parité est un outil autant qu'une fin visant le partage à égalité du pouvoir de représentation et de décision entre les femmes et les hommes. Elle est une exigence de justice et de démocratie. Cf. article 1 de la Constitution française.

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr